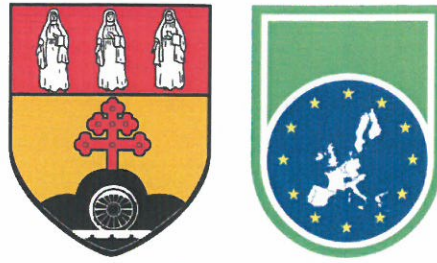


ADMINISTRATION COMMUNALE



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé (pendant 15 jours) par affichage à la maison communale que

L'Administration Communale de Troisvierges a introduit une demande d'autorisation relative à la construction d'un nouveau bâtiment sur le camping en zone inondable du cours d'eau « Wiltz » à Troisvierges.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/20/0192.

Troisvierges, le 26 mars 2020
le bourgmestre,
signé E. Mertens

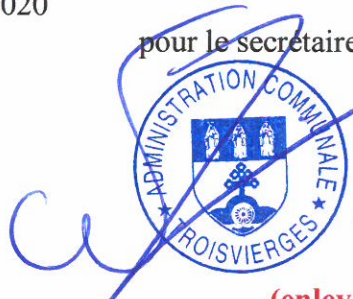
pour le secrétaire,



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 18 mars 2020, no. dossier EAU/AUT/20/0192.

Troisvierges, le 26 mars 2020
le bourgmestre,
signé E. Mertens

pour le secrétaire,



(enlever le 13.04.2020)